



Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 30 mai 2022

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 20h00, est ouverte et présidée par M. Pascal Pedimina, Président.

Ordre du jour :

1.	Appel.....	2
2.	Procès-verbal de la séance du 4 février 2022 - correspondance.....	2
3.	Nomination d'un membre à la Commission non permanente pour la révision du Règlement général de Commune (RGC), en remplacement de Mme Rita Piscopiello, nommée au Conseil communal	2
4.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 166'000.00 ayant pour objet le remplacement des fenêtres et des stores de la salle de spectacles	3
5.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 485'000.00 ayant pour objet l'établissement du projet de rénovation du collège de Vauvilliers (phases 31 à 33)	3
6.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 322'000.00 ayant pour objet le remplacement de la ventilation de la salle de gymnastique du collège de Vauvilliers.....	6
7.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 95'000.00 pour la création d'un fitness urbain et parc de street workout et complément d'équipements pour le terrain de sports du collège des Esserts avec libre accès à la population.....	7
8.	Interpellations.....	12
9.	Informations du Conseil communal.....	12
10.	Questions.....	13

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 37 membres suivants :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Agbaro Samson (PS) | 20. Koller Jenny (VEL) |
| 2. Atchade Kolawole (PLR) | 21. Kneubühler Jean-Pierre (PLR) |
| 3. Belgrano Martine (VEL) | 22. Lüthi Paul (PS) |
| 4. Bigler Stefan (VEL) | 23. Lüthi Philippe (PS) |
| 5. Böhm Jean-Daniel (PLR) | 24. Marti Myriam (PLR) |
| 6. Buschini Claude (PLR) | 25. Maurer Davide (PS), |
| 7. Buschini Elvira (PS) | 26. Paz Ruiz Sandro (PLR) |
| 8. Chapuisod Nathalie (PLR) | 27. Pedimina Pascal (PLR) |
| 9. Ciullo Silfrido (PS) | 28. Petermann Jean-Michel (PLR) |
| 10. Da Silva Helder (PLR) | 29. Preisig-Ducommun Pascale (PLR) |
| 11. De Guglielmo Franco (VEL) | 30. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 12. De Reynier Quentin (PLR) | 31. Renevey Virgyl (PS) |
| 13. De Reynier Thibault (PLR) | 32. Sandoz Alain (PS) |
| 14. Dubois Emile (VEL) | 33. Theurillat Michèle (VEL) |
| 15. Dubois Yann (PLR) | 34. Twerenbold Damian (PS) |
| 16. Durnat Lopez Carole (VEL) | 35. Vicario Fabio (PLR) |
| 17. Facchinetti Danilo (PLR) | 36. Vogel Oberlin Christiane (PS) |
| 18. Geiser Blaise (PLR) | 37. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |
| 19. Keller Stéphane (PLR) | |

Membres excusés : Dubois Romain (PS), Gontier Marie (VEL), Vaudroz Patrick (PLR).

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 19.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Jean-Michel Buschini (PS), Président; Luigi D'Andrea (VEL), Vice-Président ; Gilles de Reynier (PLR), Secrétaire ; Marisa Braghini (PLR) et Rita Piscopiello (PS), Membres.

Le Président lit l'ordre du jour. Ce dernier est accepté sans modification.

2. Procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 - correspondance

M. C. Buschini : En page 6 du procès-verbal, le mot « une armoirie » pour la fusion est faux. Il s'agit des armoiries, c'est toujours au pluriel.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission non permanente pour la révision du Règlement général de Commune (RGC), en remplacement de Mme Rita Piscopiello, nommée au Conseil communal

Mme E. Buschini (PS) propose M. D. Maurer. Ce dernier est élu tacitement.

4. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 166'000.00 ayant pour objet le remplacement des fenêtres et des stores de la salle de spectacles**

M. J.-M. Buschini (CC) : Je crois que les rapports de ce soir sont assez détaillés. Je reste volontiers à disposition pour répondre aux questions éventuelles et j'en prendrai note si nécessaire.

M. E. Dubois (CGF) : Ce rapport a été accepté à l'unanimité par la Commission de gestion et des finances.

M. C. Buschini (PLR) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les libéraux-radicaux acceptent le crédit d'engagement du remplacement des fenêtres et des stores de la salle de spectacles, pour autant que l'on privilégie, dans la mesure du possible eu égard à la législation applicable, un fournisseur de fenêtres de notre territoire, qui emploie dans son entreprise bien des gens de Boudry. Si les fenêtres sont résistantes aux ballons de football, il serait aussi judicieux d'avoir des stores protégés et repoussant les tags.

M. D. Maurer (PS) : Le parti socialiste se rend compte qu'il faut changer ces stores et ces fenêtres. Il acceptera donc le crédit à l'unanimité.

Mme J. Koller (VEL) : Pour nous également, nous trouvons qu'il est indispensable de faire ces remplacements. Nous accepterons donc ce rapport à la majorité.

M. J.-M. Buschini (CC) : Pour répondre aux deux interrogations de M. C. Buschini. Concernant les matières anti-tags, je ne sais pas, je pense qu'il faudrait plutôt travailler sur l'éducation de notre jeunesse. En principe, les stores seront plutôt montés en journée et utilisés vraiment pour se protéger du soleil ou pour ombrager. Il est plus facile de nettoyer des vitrages quand ils sont victimes de tags, mais j'espère vraiment qu'il n'y en aura pas pendant plusieurs années. Ensuite, évidemment que les artisans de Boudry sont dans le concours, comme tous ceux qui postulent pour effectuer ces travaux. D'ailleurs, le coût des travaux a été estimé suite à des devis d'artisans de Boudry. Mais je crois que la loi ne nous permet pas de faire une exclusivité sur les artisans du lieu ; nous essayons de les favoriser quand les offres sont équivalentes.

Le Président lit les arrêtés article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 485'000.00 ayant pour objet l'établissement du projet de rénovation du collège de Vauvilliers (phases 31 à 33)**

M. J.-M. Buschini (CC) : Je répondrai volontiers aux questions.

M. E. Dubois (CGF) : La Commission des finances l'a accepté à l'unanimité.

Mme I. Zürcher Vuillaume (PS) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste a pris connaissance de ce rapport détaillé. Après la première séance d'information organisée pour le Conseil général, les choses sont maintenant plus claires et le groupe remercie le Conseil communal pour son souci d'information et de transparence pour ce dossier très complexe. Tout comme nous saluons le fait que, toujours dans un souci de collaboration et d'efficacité, des membres de la

Commission de gestion et des finances aient pu participer à certaines séances avec le bureau en charge de l'audit, avec le Conseil communal et l'architecte communal. C'est ensemble que nous pourrions mener ces grands projets pour notre Commune. Certes, la situation fait que les prix réels sont difficiles à estimer d'où cette fourchette qui paraît assez large, plus ou moins 25%. C'est justement le but de cette étude d'arriver et de nous permettre d'avoir des estimations plus proches, de l'ordre plutôt de 10%. Nous pensons maintenant qu'il faut aller de l'avant et c'est pourquoi notre groupe acceptera cette demande de crédit.

M. K. Atchade (PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, afin d'éviter tout malentendu, je tiens à préciser que notre groupe soutient le projet de rénovation du collège de Vauvilliers. Et pour cause, nous avons fortement initié ce projet au sein de la Commission de gestion et des finances. Il serait de bon ton, comme ce n'est pas mentionné dans ce rapport, de rappeler le rôle de cette Commission et, à travers elle, de l'ensemble du Conseil général, dans la genèse du présent projet. Ce rapport a suscité de longs débats. Les échanges ont d'abord concerné sa compréhension ; il n'a pas été évident de clarifier quelles sont les phases couvertes par la demande de crédit. Une question supplémentaire posée à M. J.-M. Buschini, Conseiller communal en charge du dossier de Vauvilliers, a apporté la clarification que le montant, très élevé, ne concerne que les phases 31 à 33. Ce montant est très largement supérieur à celui présenté dans l'audit. La mauvaise qualité du rapport et l'explosion des coûts suscitent de légitimes inquiétudes au sein du groupe. Ce constat est d'autant plus problématique qu'une Commission « Vauvilliers » a été créée et que cette Commission ne s'est réunie qu'une seule fois, en juillet 2021. Comment expliquer que cette Commission ne soit pas consultée en amont du présent rapport afin de continuer les échanges initiés ? Ce projet est d'une grande importance pour notre Commune et de grands montants seront engagés. Nous ne remettons pas en cause l'implication des divers services et leur sérieux, mais nos inquiétudes sont légitimes. Si, au début du projet, des dépassements importants de coûts sont déjà constatés, par rapport à l'audit présenté. Finalement, une petite majorité de notre groupe a décidé de soutenir le rapport, afin de ne pas bloquer le présent projet de rénovations. Merci de votre attention.

Mme C. Durgnat Lopez (VEL) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous voterons à la majorité pour cet arrêté.

M. J.-M. Buschini (CC) : Pour donner à M. Atchade quelques précisions concernant cette augmentation des coûts, nous avons travaillé avec le bureau CSD qui chiffre ses coûts de la façon qui est affichée ici. Il est difficile pour nous de montrer que ces prix sont surfaits. Je crois qu'il faut que nous nous entendions sur une chose, nous allons demander des offres, un bureau d'étude sera choisi suite aux offres et c'est l'offre retenue qui déterminera le coût définitif. Ici, nous sommes dans des coûts chiffrés avec des maximums, en fonction de pourcentage des travaux qui doivent être faits. Vous avez, sur ce tableau, l'essentiel des choses pour chacune des phases. Vous voyez que cela va jusqu'au centime près, mais ce n'est pas parce qu'il y a eu un calcul précis, c'est seulement une histoire de pourcentages. Les coûts totaux calculés par ce bureau sont de CHF 482'244.59, ce qui explique les CHF 485'000.00 qui vous sont demandés.

M. A. Atchade (PLR) : Monsieur le Président, dans mon rapport de tout à l'heure, j'ai cité la Commission « Vauvilliers » ; je repose la question : pourquoi n'avez-vous pas travaillé de concert avec cette Commission en amont de ce rapport car dans cette dernière, chacun des groupes a essayé de mettre les compétences qu'ils ont pour vous aider et pour aussi nous présenter en amont des discussions ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Cette Commission sera appelée à se réunir pour le suivi des travaux. Elle avait été réunie une première fois et, vous avez raison, avec des gens compétents. Je n'ai aucun doute là-dessus. Un autre choix a été fait, suite à l'audit, puisque nous avons fait une information générale à tout le monde, à laquelle vous avez été invité. Lors de la présentation de l'audit, vous avez eu une

présentation très détaillée. Je sais que la lecture du rapport de l'audit était assez ardue, un rapport de plusieurs centaines de pages ne s'attaque pas comme cela et même si nous enlevons toute la partie très technique, il y avait au moins 130 pages d'informations. Comme réponse, je peux dire que nous avons travaillé un peu différemment mais qu'il est toujours prévu de réunir cette Commission, bien entendu. Dès qu'il y aura des propositions, qu'il faudra faire des choix sur le type de matériaux, sur les salles et sur l'organisation des travaux, évidemment que nous aurons besoin de ces spécialistes et, notamment, nous avons eu récemment une séance avec le Directeur de Cescole à qui nous avons aussi demandé de nous envoyer quelqu'un pour qu'il puisse y avoir le suivi d'un professionnel, d'un usager. Je crois que ces gens-là seront pris en compte pour la suite. Mais j'admets, en effet, que nous avons peut-être réuni cette Commission trop vite ; c'était pour donner une information en amont ; pour la suite, cette Commission va devenir efficiente.

M. H. da Silva (PLR) : Est-ce qu'il est possible d'afficher l'audit CSD, s'il vous plaît ? Au point 8 de la table des matières, il est noté « estimation des coûts à plus ou moins 25% », à la page 119.

L'Administrateur communal affiche le PDF de l'audit à l'écran.

M. H. da Silva (PLR) : Le problème, c'est qu'il n'y a pas de page 119.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je sais que l'estimation des coûts figure dans cet audit, peut-être que la numérotation ne joue pas, mais elle vous a été présentée lors de la présentation de l'audit. Je suis persuadé qu'elle est à une autre page, je la chercherai tout à l'heure.

M. H. da Silva (PLR) : Ma question est justement de savoir si nous pouvions avoir le détail pour comprendre la différence de CHF 170'000 à CHF 485'000, pour pouvoir analyser le tout.

M. J.-M. Buschini (CC) : La différence est que les CHF 170'000.00 correspondaient uniquement aux frais de l'étude d'architecte. Vous avez vu sur le tableau qui nous a été présenté par l'Administrateur, cette différence est due à tous les postes d'études d'ingénieurs qui se sont ajoutés. Les CHF 170'000.00 dont nous vous avons parlé, c'était l'estimation des travaux d'architectes. Je suppose que si nous additionnons les CHF 58'000.00 aux CHF 91'000.00 et aux CHF 20'000.00, nous sommes presque aux CHF 170'000.00. Nous avons demandé à trois bureaux neuchâtelois de faire une offre à la louche. Ces trois bureaux étaient entre CHF 170'000 et CHF 180'000 pour la partie architecture et ensuite toutes ces parties ingénieurs sont ajoutées. Les additions sont donc correctes.

M. H. da Silva (PLR) : Mais tous ces domaines différents font partie des phases 31 à 33 et CSD devait nous donner, déjà dans la première phase, l'estimatif total des phases 31 à 33 et ne pas nous donner que la partie architecture. C'est pour cela que je voulais ce tableau, pour pouvoir comparer les différences.

M. J.-M. Buschini (CC) : Le tableau détaillé, c'est notre Architecte communal qui l'a, mais malheureusement, enfin heureusement pour lui, il est en vacances. Si vous souhaitez avoir ce tableau, nous pouvons vous le fournir sans problème.

M. B. Geiser (en son nom) : Je regrette qu'il ait été mis dans l'arrêté que cela concernait les phases 31 à 33 alors que dans le rapport, il est clairement précisé que les coûts des phases 31-32-33 et projections sur les phases suivantes. Cela induit en erreur, il y a donc un déficit du rapport.

M. J.-M. Buschini (CC) : Non, il s'agit bien de l'estimation des coûts 31 à 33. Mais afin de savoir à quoi s'en tenir pour la suite, dans le travail de l'offre, les projections devront aussi y figurer. Peut-être qu'il y a un problème de compréhension, mais à ce stade-là, puisque l'audit parle d'une marge de 25% en plus ou en moins, notre objectif est vraiment de mener une étude pour arriver à une meilleure

estimation, avec une marge de 10%. Cette étude vise les phases 31 à 33, mais avec une phase optionnelle pour la suite, car nous souhaitons, si possible, pouvoir continuer avec le même bureau. Si nous accordons cette offre pour les phases 31 à 33 sans cette option, nous serons dans l'obligation légale de poursuivre avec un autre bureau et ce n'est pas notre souhait si ces dernières se sont bien déroulées. Cela nous laisse une ouverture. Je ne sais pas si j'ai répondu, mais ce n'est pas possible de les chiffrer à l'heure actuelle.

M. B. Geiser (en son nom) : Il y a des risques qu'il s'agisse de chiffres plus élevés que pour la première phase.

M. J.-M. Buschini (CC): Alors oui, il y a une marge de 25% en-dessus ou en-dessous. Ce sera à vous de prendre la décision de continuer ou non, lorsqu'il vous sera présenté une demande de crédit. Mon souhait, évidemment, est de rester dans les 7,5 millions projetés, car avec 25% en plus, c'est-à-dire presque 9 millions, cela devient problématique aussi au niveau de nos investissements communaux. Nous savons que cela sera difficile, mais aujourd'hui, ce n'est pas possible de savoir où on va avec cette approche-là.

M. B. Geiser (PLR) : Je voudrais que cela soit clair. Il s'agit des phases 31 à 33 et ensuite, qu'il ne nous soit pas dit qu'« on vous avait prévenu ».

M. J.-M. Buschini (CC): Oui, je crois que dans le détail des chiffres montrés, que dans les titres des colonnes, ce sont bien les phases 31 à 33 qui sont indiquées et dans l'arrêté aussi.

Le Président lit les arrêtés article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté par 29 voix et 7 abstentions.

6. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 322'000.00 ayant pour objet le remplacement de la ventilation de la salle de gymnastique du collège de Vauvilliers**

M. E. Dubois (CGF): La Commission financière a accepté ce rapport à la majorité, six voix pour et une abstention. Sachant que les travaux sont nécessaires, il est préférable de ne pas attendre d'entrer dans la phase de rénovation totale, puisque de toute façon les coûts dépensés aujourd'hui seront déduits de la rénovation plus tard. Si nous faisons cette dépense aujourd'hui, nous évitons d'être confronté à un problème de ventilation où il faudrait intervenir dans l'urgence.

M. J.-M. Buschini (CC): En effet, cela peut sembler étonnant que nous vous proposons de changer cette ventilation avant d'entamer des travaux de rénovation. Mais ces derniers ne vont pas débuter avant 2025 et jusque-là, cette ventilation, à bout de souffle, risque bien de rendre l'âme. Si cela devait être le cas, avec la piscine en-dessous et la mauvaise qualité de la dalle, cette salle ne pourrait plus être fréquentée normalement, ni par les élèves ni par les sociétés locales. C'est un sujet qui avait été porté à notre attention à plusieurs reprises dans les législatures passées et il est devenu, à notre idée, prioritaire. Le deuxième élément, c'est que nous avons actuellement la capacité financière pour le faire. Si nous repoussons trop ces choses-là, nous risquons d'être ennuyés en 2024-2025. Comme vous avez pu le voir dans les projets d'investissements, nous sommes bien au-dessus de nos capacités, c'est pourquoi nous vous proposons de faire ces travaux qui viendront en déduction du crédit total de Vauvilliers.

M. K. Atchade (PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Le Conseiller communal a donné lecture de mon rapport, je ne vais donc pas répéter ce qu'il a dit. Pour une fois, nous avons travaillé ensemble et, à mon avis, c'est très bien. Dans notre groupe, il y a eu quelques discussions sur la notion du genre qui reste un peu flou. Il est clair que nous disposons de ce financement, alors autant l'utiliser, même si nous ne bénéficierons pas d'éventuelles économies d'énergie comme si nous attendions la rénovation qui risque, comme cela a été dit, de débiter seulement en 2025. Donc pour toutes ces raisons, la majorité de notre groupe soutiendra le présent rapport.

M. Ph. Lüthi (PS) : Le groupe a également pris connaissance de ce rapport. Il y a eu quelques discussions concernant le montant assez élevé, mais la qualité de vie dans une salle de gymnastique avec une ventilation qui ne fonctionne pas très bien est tellement abominable qu'il est important pour nous d'effectuer ces travaux, d'autant plus que, comme l'a dit Monsieur le Conseiller communal, cela viendra en déduction de la rénovation totale. Le parti socialiste acceptera donc dans sa majorité ce rapport.

Mme M. Theurillat (VEL) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre groupe acceptera à la majorité l'investissement pour ces travaux importants.

Le Président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté par 35 voix contre 1.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 95'000.00 pour la création d'un fitness urbain et parc de street workout et complément d'équipements pour le terrain de sports du collège des Esserts avec libre accès à la population

M. E. Dubois (CGF) : Ce projet a fait l'unanimité en séance de la Commission de gestion et des finances.

M. S. Paz Ruiz (Commission des sports, loisirs et culture) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous parle en tant que Président de la Commission des sports, loisirs et culture de Boudry. Ce rapport, nous l'avons reçu le 12 mai 2022, en même temps que tous les Conseillers généraux. À sa lecture, j'ai été très surpris, tout comme l'ont été certains membres de la Commission. En effet, ce rapport est daté du 29 avril 2022 et notre Commission n'a jamais eu la possibilité de l'analyser, ni même d'émettre des idées ou de les argumenter. Nous nous retrouvons face à un rapport complet, détaillé, précisant des montants, des machines ou engins et un emplacement figé, qui est celui des Esserts.

Évidemment que le projet est très intéressant et que je le soutiens, tout comme nos membres de la Commission. Toutefois, la procédure n'est pas respectée dans le sens que le projet est abouti alors même qu'il était en voie de discussion en commission. Le point 4 de l'article 105 du Règlement général de Commune concernant la Commission des sports, loisirs et culture mentionne, je cite : « La Commission est consultée sur toutes les questions soumises au Conseil général concernant les affaires culturelles, loisirs et sports. En outre, les attributions de la Commission sont déterminées par un cahier des charges approuvé par le Conseil général, ainsi que par les lois et règlements y relatifs. » Le point 3 du cahier des charges de la Commission des sports, loisirs et culture mentionne, je cite : « La Commission examine, analyse et suit les différents projets culturels et sportifs, ainsi que les manifestations en cours dans la commune. » Or, la Commission n'a pas examiné, ni même analysé ce projet de fitness urbain dans les détails, tels que nous les avons tous reçus.

Après ces deux dernières années, cette Commission a pris un essor très important ; les gens sont de plus en plus actifs au niveau sportif et culturel. Ils ont besoin de sortir de chez eux et faire d'autres choses. Mon but est celui d'être constructif. Ici, j'aimerais que cette Commission puisse participer d'une manière unie à l'élaboration d'un tel projet, mais pas seulement. Ceci devrait être valable également pour les futurs projets. Ainsi donc, je demande au Conseil communal de permettre aux membres de la Commission des sports, loisirs et culture de pouvoir revoir le rapport en collaboration et de le traiter lors de la prochaine séance du Conseil général. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je comprends toutes ces réflexions. Toutefois, il y a plusieurs difficultés. Tout d'abord la difficulté de se réunir au sein de la Commission, nous savons que les dernières fois nous étions trois, j'excepte les gens externes à ce Conseil général qui participent. Nous avons été victimes de nombreuses absences et, de ce fait, nous avons dû annuler des séances et les renvoyer. L'explication plus complète est que le projet s'est accéléré sur la fin. M. F. Pagani a même travaillé le week-end pour pouvoir le rendre dans les délais. Je parle des délais pour que ce rapport arrive au Conseil communal. Ce rapport doit ensuite être discuté au sein du Conseil communal, être corrigé et rectifié par nos services avant qu'il soit relu. Alors j'admets le fait qu'il aurait été bien préférable que vous le receviez bien avant. D'ailleurs, dans les mails que nous avons échangés, j'ai reconnu cela. La première raison pour laquelle nous avons dû accélérer le processus, c'est que je ne serai pas là au mois de juin, donc évidemment, si ce rapport vous était présenté seulement en septembre, il serait impossible d'entamer les travaux cette année encore. De plus, nous avons des capacités d'investissements qui permettent de le faire cette année et de réaliser ces travaux en automne pour que cette place soit accessible à tout le monde à la fin du printemps. On préférerait aussi faire les travaux en automne afin de ne pas priver les élèves de cette place de sport à la belle saison, quand ils peuvent sortir. Voilà, les explications sont celles-là, mais j'admets que si nous avions eu un autre calendrier, et si j'avais été présent au mois de juin, nous aurions plutôt mis ce rapport dans l'ordre du jour du mois de juin, mais malheureusement je ne serai pas là.

M. D. Facchinetti (PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général. Tout d'abord, dans un souci de clarté envers la population boudryenne, notre groupe souhaite bien évidemment affirmer son soutien de principe à la création d'un fitness urbain et parc de street work out. Ceci clairement posé, le groupe PLR refusera à l'unanimité l'entrée en matière sur le rapport proposé et demandera donc son renvoi devant la Commission des sports, loisirs et culture. Vous venez d'entendre son Président et, malheureusement, celle-ci n'a pas été associée étroitement comme elle aurait dû l'être dans le projet et cela se doit d'être corrigé. À plus forte raison encore du fait que le projet de fitness urbain ne revêt aucune urgence. Tout comme notre Conseil général, les Commissions permanentes jouent un rôle fondamental et se doivent d'être respectées en leur qualité d'autorités communales. Elles ne sont pas et ne sauraient être de simples chambres d'enregistrement lorsque l'exécutif daigne les consulter. Nous le savons, les projets dans la démocratie suisse prennent plus de temps qu'ailleurs pour mûrir, mais ils n'en sont que mieux acceptés. Nous invitons donc le Conseil communal à revoir sa copie dans le sens d'une gestion partagée du dossier du fitness urbain avec la Commission des sports, loisirs et culture. Il serait d'ailleurs même souhaitable d'y inclure les voisins du lieu du projet choisi pour éviter de futures oppositions. Sur les éléments du rapport, nous souhaitons relever que les recommandations vaudoises en matière d'installations sportives préconisent une piste finlandaise d'au moins 250 mètres ; or celle proposée à Boudry ne mesure que 150 mètres... En conclusion, lorsque la Commission des sports, loisirs et culture aura été étroitement associée au projet, notre groupe se ralliera volontiers au projet. Je vous remercie de votre attention.

M. D. Maurer (PS) : Nous sommes très contents de ce projet. C'est vrai que cela serait un nouveau point de rencontre de la population et l'emplacement proposé est le meilleur pour pouvoir partager cette place avec les écoles. Nous pouvons discuter, mais nous trouvons cela positif pour la commune. Il faut faire quelque chose car nous voyons dans beaucoup d'autres communes en Suisse, à Neuchâtel,

au Tessin, en Europe et dans le monde, ces centres de street work out. C'est très important et c'est un plus pour la population. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ce rapport.

M. S. Bigler (VEL) : Les verts se réjouissent aussi de ce projet et acceptent à la majorité cette demande de crédit.

M. J.-M. Buschini (CC) : Il ne m'appartient pas de me prononcer sur l'éventuel renvoi, c'est de votre responsabilité. Juste un commentaire par rapport à cette piste finlandaise. En effet, si nous pouvions la faire plus longue, nous le ferions. Cela a aussi été discuté dans notre groupe PS. Évidemment, si elle est créée à cet endroit, les conditions montrent que cela n'est pas possible d'arriver à 250 mètres. Il faudrait peut-être la créer ailleurs, plus près de l'Areuse par exemple, mais alors nous serions en zone inondable et comme cela demande quand même des travaux, un fond en sable recouvert de copaux, si l'Areuse déborde, c'est problématique. Pour le reste, je vous laisse responsable de vos décisions.

Mme E. Buschini (en son nom) : J'aimerais juste une explication du groupe PLR. Comment est-ce qu'il est possible d'être trois membres présents à la Commission de gestion et des finances et accepter ce projet à l'unanimité et ensuite refuser l'entrée en matière à la séance du Conseil général ? Il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre.

M. D. Facchinetti (PLR) : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, je crois que c'est assez simple. Au niveau de la Commission de gestion et des finances, nous avons des membres qui interviennent à titre personnel. La séance du groupe PLR s'est tenue le jour suivant celle de la Commission de gestion et des finances. Les membres de cette dernière, c'est une chose et le groupe, c'en est une autre.

M. B. Geiser (en son nom) : Je me permets de poser la question naïvement. Est-ce vrai qu'une autre commission étudie la possibilité de mettre ce terrain en places de parc ?

M. L. D'Andrea (CC) : Pour l'instant, nous allons dire que la Commission de l'aménagement du territoire va se pencher sur cette question. Le souhait n'est pas de faire un parking en plus, vous l'imaginez bien, mais nous essayons plutôt d'avoir un concept directeur qui va vers le reverdissement et vers moins de voitures. Cela fait partie d'une étude que nous avons réalisée et qui devra encore se poursuivre sur le concept directeur des espaces publics dans la Ville et Commune de Boudry. Dans ce cadre-là, il y a plusieurs choses qui interviennent. Mais c'est vrai que si nous voulons mettre plus d'arbres et moins de véhicules, nous devons, à un moment donné, comme cela se fait dans toutes les villes où il y a une zone piétonne, pouvoir localiser les véhicules à l'entrée de la ville. Dans ce cadre-là, il y a deux options : la première serait de prolonger le parking de la Tuilière qui est déjà utilisé et l'autre, c'est une des propositions qui a d'ailleurs été faite par un agent de la sécurité publique sauf erreur, ce serait de parquer des voitures dans cette zone. Cela sera encore discuté par la Commission de l'aménagement du territoire, nous n'y sommes pas encore.

M. B. Geiser (PLR) : Donc si nous acceptons ce soir le crédit, il ne pourrait pas voir le jour.

M. L. D'Andrea (CC) : Le fitness urbain ou le parking ? Si vous acceptez ce soir le crédit, le fitness sera créé. Maintenant où nous pourrions le positionner, cela ne sera peut-être pas à l'endroit futur du parking ou, si ce sont des machines démontables, le jour où il y aura un parking, car ce n'est pas pour 2023 mais plus lointain, j'imagine que ces installations, qui ne sont pas des blocs de béton, pourront être démontées, déplacées et mises ailleurs. Maintenant, dans le cadre du remaniement des espaces publics, ce sont des changements qui sont radicaux pour une ville et si nous attendons que cela puisse exister dans cinq ou six ans et bien, nous ne faisons plus rien. Je pense que ce n'est pas une raison suffisante pour bloquer ce projet. De plus, j'entends les réflexions de la Commission de gestion des finances et du groupe PLR, mais peut-être pour débloquer la situation, car un refus d'entrée en matière

sur une décision de principe parce que la Commission n'a pas été consultée alors qu'au final cette commission n'ajouterait pas grand-chose parce que l'endroit est décidé, que les machines sont bonnes et que la piste finlandaise ne peut pas faire 250 mètres, mais seulement 150 mètres. Je demanderais ici, quelles sont les choses que vous voudriez véritablement modifier, car comme Mme E. Buschini l'a dit, je trouve franchement qu'une entrée en matière comme cela, c'est un blocage de principe et à ce stade, cela n'a pas beaucoup de sens.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Nous allons voter CHF 95'000.00 pour un projet qui n'est pas sûr de rester là. Nous mettons de l'argent à la poubelle. J'ai le croquis du principe directeur sur les espaces publics de Boudry et, effectivement, cela a bien été protocolé, mais je ne comprends pas très bien car d'un côté, nous parlons d'un fitness urbain et, d'un autre, d'un parking. Alors nous allons démonter, déplacer des objets, c'est de l'argent que nous allons finalement dépenser pour quoi ? Il y a un autre problème, plus global dans ce bas de Boudry, il y a une nouvelle Coop qui va arriver avec un projet de circulation. C'est bien joli de dire oui à la Coop et d'un autre côté de vouloir moins de voitures. Allez donc expliquer cela à la Coop ! Autre chose, ce fitness est un projet du Conseil d'Etat, nous ne sommes pas obligés d'être les premiers ou dans les premiers à répondre aux souhaits du Conseil d'Etat. Régions d'abord nos problèmes de circulation, tous ces problèmes d'aménagement du bas de Boudry avant d'utiliser des terrains qui seront utiles par la suite pour cet aménagement-là. Nous allons par tranches de gâteau, un petit peu par ici et un petit peu par-là et quand il faudra faire un plan global et définitif, nous nous demanderons pourquoi les autres ont voté cela il y a deux ans, alors qu'il faut maintenant tout démonter. Je refuserai ce crédit car c'est totalement incohérent. Vous l'avez dit vous-même que vous ne saviez pas si ça allait se faire et que vous deviez encore en discuter, donc nous allons construire pour démonter dans deux ou trois ans. Cette façon de faire, cela ne me plaît pas du tout.

M. L. D'Andrea (CC) : M. J.-D. Böhm, c'est impossible dans le cadre de l'aménagement du territoire d'avoir un plan global sur l'ensemble de la Ville pour ces vingt prochaines années. Vous le savez très bien, les choses avancent et évoluent au fur et à mesure. Si je vous entends bien, j'espère que votre groupe ne s'opposera pas le jour où il y aura un parking là-bas, car pour l'instant, ce n'est qu'une hypothèse, une idée, mais absolument rien de plus. D'ailleurs, je ne suis pas vraiment sûr qu'au sein de la Commission cette idée remporte la majorité, ni qu'elle soit poussée plus en avant. Encore une fois, ces machines sont démontables, si nous les achetons à CHF 15'000.00 et qu'elles sont boulonnées au sol, nous pouvons enlever les boulons, prendre les machines et les déplacer, nous n'avons pas perdu CHF 15'000.00. Un des buts de ce fitness, c'est qu'il puisse bouger. Cet argument-là, je comprends qu'il soit utilisé pour une non-entrée en matière, mais soyez honnête et dites plutôt que vous n'en voulez pas. Car en juin ou septembre, lorsque la Commission aura pu le consulter, nous ne serons pas plus avancés avec la question du parking.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : J'ai encore une chose à dire ; jusqu'à présent, ça fait très longtemps que je suis dans la commune et il y a beaucoup de gens ici qui l'ont déjà entendu, nous avons toujours parlé de ce terrain-là comme réserve pour une construction d'un collège. Allons-nous en faire un aux Buchilles ou au Praz, si le besoin s'en fait sentir ?

M. L. D'Andrea (CC) : Ecoutez, je n'ai jamais entendu cela. Je peux vous dire que cela ne figure dans aucun plan d'investissements depuis bien longtemps. Pour l'instant, nous avons déjà du mal à faire passer un crédit pour rénover un collège existant. Nous avons d'ailleurs décidé de ne pas le démolir, mais de le rénover, car cela coûterait déjà trois fois plus cher d'en construire un nouveau. Je comprends bien votre position, mais la question est de savoir si nous voulons bloquer des projets sur des idées. M. J.-D. Böhm, je suis désolé, mais l'agrandissement de ce collège, arrêtez-moi si je me trompe, je n'en ai jamais entendu parler. Je pense que les machines seront déjà usées quand nous en reparlerons.

Mme E. Buschini (en son nom) : Cela fait plus de vingt ans que je suis au Conseil général et je n'ai jamais entendu que ce terrain était réservé à un collège.

Mme. C. Vogel Oberlin (en son nom) : Nous parlons de voitures, de bétonnage, de collèges, de parkings, etc... moi j'aimerais parler des jeunes. Puisque la Commission des sports, loisirs et culture regrette de ne pas avoir été consultée davantage par rapport à ce dossier, ce que je regrette pour ma part, c'est que cela fait des années qu'il y a des problèmes avec les jeunes de Boudry. D'abord, ils taguent les collèges, les stores et il y a d'autres déprédations vers le collège des Esserts et là, nous sommes en train de parler d'un projet de sports pour une population plus jeune, je voudrais qu'on s'arrête sur ce fait-là. Qu'est-ce que la Commission des sports, loisirs et culture propose pour les jeunes à Boudry ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Ecoutez, je crois que nous comparons des choses différentes. Les intentions du PAL n'ont même pas été encore discutées au Conseil communal. Ces dernières se sont développées après quelques ateliers conduits par mes deux collègues, mais cela reste une intention à moyen ou long terme. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais progressivement. Je crois que si nous vous proposons cet endroit, c'est parce que nous avons étudié toutes les propositions. Il est vrai que la Commission des sports, loisirs et culture n'a pas beaucoup entendu parler du projet, mais nous avons partagé les endroits où il était possible de le faire. Un des raisonnements était de ne pas tout mettre à Vauvilliers car nous avons déjà un terrain multisports. Notre deuxième intention, c'était de le mettre par exemple à Areuse, sur un coin de terrain communal, près du petit canal qui va jusqu'à Grandchamp, mais il s'avère qu'il aurait été presque appuyé aux maisons. Nous avons aussi étudié la possibilité de le mettre au vieux cimetière, mais là, il y a le problème du parage. Vous allez me dire que ce sont des sportifs et qu'ils n'ont qu'à se déplacer. Mais nous le savons très bien, j'ai été pendant des années Président du Syndicat de l'anneau d'athlétisme, que les meilleures athlètes viennent avec leur voiture presque jusqu'au bord de la piste. Je l'ai constaté à chacun de mes comités. Là-bas, du côté de la Tuilière, nous avons des possibilités de parage. Je ne crois vraiment pas que ce projet aille à l'encontre des intentions formulées par le PAL. Je reprends un peu ce qu'a dit Mme C. Vogel Oberlin, nous avons envie de proposer quelque chose pour les jeunes. Quand M. J.-D. Böhm dit que nous sommes les premiers à suivre le Conseil d'Etat, ce n'est pas vrai. Je vous ai résumé au début de ce rapport les intentions du Conseil d'Etat qui ne s'adressent pas nécessairement à ce genre d'installations, mais à toutes installations qui permettent aux gens de bouger et je crois qu'il est nécessaire d'avoir la possibilité de le faire. Nous ne sommes de loin pas les premiers, Saint-Blaise, la Tène en ont fait un et à la Chaux-de-Fonds, il y est depuis 15 ans au moins. Si j'en viens à mes souvenirs, M. B. Geiser pourrait en être le témoin lorsqu'il était Président de la Commission des sports, loisirs et culture et que nous avons parlé de la place de sport créée près de Vauvilliers, une des intentions de cette Commission était aussi de créer quelque chose pour les adultes. Donc ici, nous aurons un mix, pour les jeunes, pour les adultes et aussi pour les élèves aux Esserts qui n'ont pour l'instant qu'un simple point de gazon en mauvais état. CHF 25'000.00 devraient être de toute façon investis pour refaire cette place en herbe. Voilà où nous en sommes.

M. S. Paz Ruiz (en son nom) : Comme nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas contre le projet mais nous sommes contre la procédure. M. L. D'Andrea nous a demandé ce que nous voulions de plus, justement, je trouve que le but de toute commission est de se réunir pour trouver les idées et les meilleures solutions au lieu d'en discuter maintenant. Nous aurions pu en parler avant, de manière à ce que nous puissions avancer. Je vous donne un exemple, cette fameuse piste finlandaise dont nous parlons tant, c'est un budget de CHF 13'000.00, alors pourquoi ne pas mettre autre chose, par exemple des tables de ping-pong. Je pense que nous sommes tous là pour la même raison, nous nous occupons beaucoup de nos jeunes, nous pensons beaucoup à eux, que ce soit maintenant et même en cas de fusion, nous sommes déjà en train de discuter de cela, ce n'est pas pour rien que j'insiste sur le fait que les commissions sont très importantes. Si nous commençons à passer au-dessus de tout cela, nous perdons tout.

M. A. Kolawole (en son nom) : Monsieur le Président, pour répondre à M. L. D'Andrea, notre groupe n'a pas dit qu'il était contre le projet, c'est même tout le contraire et les arguments que M. J.-M. Buschini apportent sont des points que nous devrions discuter en commission. Le travail du Conseil général se fait au travers des commissions et moi, commissaire, je constate que celle-ci n'a pas été consultée. Cette dernière propose que l'entrée en matière dont nous parlons soit reportée en juin. Pourquoi votre absence en juin empêche-t-elle que nous acceptions, dans la forme qu'il faut, votre rapport ? J'ai vraiment la sensation que, juste pour un problème de forme, nous sommes en train de discuter de quelque chose pour lequel nous sommes d'accord sur le fond. Nous avons bien exprimé notre accord, alors respectons le travail des commissions et le Règlement général de Commune. Là, nous sommes en train de faire durant la séance du Conseil général le débat qui aurait dû avoir lieu dans cette commission. Voilà ma position, Monsieur le Président.

M. B. Geiser (en son nom) : Tout à l'heure, M. J.-M. Buschini m'a cité en tant qu'ancien Président de la Commission des sports, loisirs et culture. C'est vrai que nous en avons discuté, que j'étais allé jusqu'à Allaman ainsi qu'à la Chaux-de-Fonds pour voir des terrains de jeux et que j'avais fourni aux services techniques des adresses de fournisseurs et des exemples de jeux qui auraient pu être mis sur place. Mais cela date de plusieurs années et ce projet n'a pas suivi. Alors moi, je suis content qu'il y ait un nouveau projet. Mais je trouve dommage qu'il soit réalisé dans ces conditions, au même endroit où il y aurait aussi potentiellement un futur parking et que nous prenions le risque de devoir tout démonter ou de ne pas réaliser quelque chose.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je crois vraiment que ce terrain doit être mis au bénéfice de l'école. C'est un terrain de sport de l'école et comme je vous l'ai dit, ce PAL n'a pas été discuté pour le moment, ni au Conseil communal, ni ailleurs. N'importe quelle école doit avoir près de sa cour la possibilité de faire du sport. Si nous venions avec le PAL dans le futur, dans 10-20 ans, je ne serais plus là de toute façon, et cela me dérangerait foncièrement qu'un parking y soit fait. Mais ce n'est pas à moi qu'appartient ce genre de décisions. Ces décisions-là, vous les prendrez dans les commissions. J'ai fait mon mea culpa par rapport au fait que nous soyons allés aussi vite, je vous ai dit que M. F. Pagani avait même travaillé un week-end pour terminer ce rapport. Si vous estimez que ce dernier doit être renvoyé, ma foi, je me plierai à l'avis du Conseil général et il sera peut-être défendu par quelqu'un d'autre, si nécessaire, par exemple Mme M. Braghini, puisqu'elle est en charge des travaux publics notamment et de l'école.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 19 voix contre 16 et 1 abstention.

Le Président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté par 19 voix contre 14 et 3 abstentions.

8. Interpellations

Il n'y a aucune interpellation.

9. Informations du Conseil communal

M. G. de Reynier (CC) : Mesdames, Messieurs, je vous informe qu'en date du 27 mai 2022, il y avait 414 requérants d'asiles au Centre fédéral de Perreux.

Mme M. Braghini (CC) : Suite à l'ouverture du Centre cantonal de 125 places, le Canton nous a demandé si nous avons des salles à disposition pour ouvrir des classes. Ce n'est pas dans le cadre de

CESCOLE. Certains enfants sont scolarisés à CESCOLE, mais là, c'est différent, ce sont vraiment des classes pour les enfants de 4 à 17 ans, ce qui correspond à l'âge de l'instruction obligatoire en Ukraine. Nous avons mis à disposition les deux salles du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, qui étaient auparavant les bureaux de la comptabilité. Le Canton les a aménagées, ils ont apporté des tables, du matériel informatique et il y a deux enseignantes qui vont suivre et accompagner ces enfants dans ce moment difficile de leur vie, pour les intégrer dans notre société. Très bientôt, ils seront là et nous sommes heureux d'avoir pu mettre à disposition ces locaux. Je ne sais pas exactement comment cela se passera, ce n'est pas vraiment des cours scolaires, mais nous nous réjouissons de pouvoir un petit peu améliorer leur quotidien.

M. L. D'Andrea (CC) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je pense que je vais vous donner une petite information concernant le camping, avant que la question n'arrive.

Vous avez tous été informés par la presse et bien que nous n'ayons pas vraiment été consultés pour cet article, je vais vous apporter quelques éléments sur ce dossier. La société de développement (SDB) est une association qui organise différents événements à Boudry, en collaboration avec la Commune et cette société de développement a aussi dans ses statuts la question de la gestion du camping jusqu'à la fin du bail. La Commune a une convention avec la SDB qui règle différentes choses qui sont liées à la gestion de ce camping. La Commune de Boudry reçoit donc actuellement une location pour le terrain dont elle est propriétaire. Ce sont les deux tiers du camping actuel, puisqu'un tiers se trouve sur du terrain privé et la SDB reloue les places aux campeurs. Le Conseil communal a revu la convention qui le liait à la SDB il y a un an, parce que l'ancienne était un peu désuète et n'avait pas été finalisée et le délai de résiliation a été réduit à une année, parce qu'avant il était de 5 ans. Justement parce que la Commune est dans la révision de son PAL et qu'elle souhaitait pouvoir résilier cette convention quand elle le voulait. C'est ce qui a été fait. La Commune a résilié la convention avec la société de développement de Boudry et cette dernière stipule qu'à la cessation de la convention, le camping s'arrête. C'est d'ailleurs aussi ce qui est écrit dans les statuts de la SDB. Pourquoi cette résiliation ? Principalement parce que la situation actuelle en matière d'affectation n'est pas conforme à sa zone, puisqu'il se trouve dans une zone de vignes et de grèves, une zone cantonale de protection de la nature et une zone de protection communale. Nous avons toute une série de constructions qui n'ont jamais reçu de permis de construire et ce que nous souhaitons, c'est une affectation qui soit conforme au destin de la zone dans le cadre de la révision du PAL et le futur de cette zone, nous souhaiterions qu'elle soit définie en Commission d'aménagement du territoire et en Commission du PAL. En tout, ces deux commissions, lorsqu'elles siégeront ensemble, réunissent environ 15 membres du Conseil général, c'est quand même un nombre important du législatif. Elles se réuniront d'ailleurs en juin. Voilà les quelques informations que je voulais vous donner et je réponds volontiers aux autres questions.

10. Questions

M. J.-P. Kneubühler (en son nom, au nom de M. H. Da Silva et du PLR) : En préalable, nous aimerions tout d'abord préciser que l'organisation communale est gérée par un exécutif et un législatif constitué, entre autres, par un certain nombre de commissions, qui ont toutes été nommées par le Conseil général. Le rôle de ces commissions, qui n'est pas sans importance, est, entre autres, de prendre connaissance des problèmes organisationnels de la Commune et, après examen, de donner à l'attention du Conseil communal des préavis positifs, voire négatifs, tout en étant que consultatifs, mais pour que ce dernier puisse prendre une position en toute connaissance de cause. Dans notre cas, nous ne parlerons que de la Commission de l'aménagement du territoire qui, en principe, siégeait et devrait siéger environ 10x par an. Cette Commission est, entre autres, appelée à étudier les demandes de permis de construire pour donner son préavis au Conseil communal qui pourra ensuite sanctionner ou refuser le permis afin que le demandeur puisse procéder aux travaux proposés dans les meilleurs

délais. À la fin 2021, le Conseiller communal en charge de ce dicastère a décidé, de sa propre initiative, semble-t-il, et par mesure soi-disant d'économies, de diminuer le nombre de séances de cette Commission à une tous les deux mois, bien entendu au détriment des demandeurs de permis qui se verront dans l'obligation d'attendre au minimum deux mois pour avoir une réponse, à moins que des décisions n'aient été prises sans que la Commission ne soit consultée et nous souhaiterions savoir si ce cas s'est présenté. La diminution du nombre de séances de cette Commission prive également cette dernière de pouvoir être informée régulièrement des divers dossiers d'aménagement du territoire en cours d'étude ou de discussion. Cette situation est identique pour la Commission du PAL qui n'a siégé qu'une seule fois cette année, soit le 10 février, pour une simple présentation PowerPoint et non pour une consultation sur le sujet présenté alors que le dossier « Principes directeurs des espaces publics du centre de Boudry » a été établi sans qu'elle ne soit réellement consultée, sans oublier par ailleurs la problématique dont vous venez de parler du « camping de la Plage de Boudry », ni l'éventuel développement futur de la zone de détente, loisirs et sports de Pontareuse ». En conséquence, nous souhaitons qu'un fonctionnement normal de ces deux Commissions soit rétabli au plus vite et notre demande est donc très claire : quand ce rétablissement prendra-t-il effet ? Merci de votre attention.

M. L. D'Andrea (CC) : Alors, il y a différentes choses qui sont mélangées. Premièrement, ce que je voudrais dire, c'est que le droit des constructions en aménagement du territoire n'est pas régi par la Commission de l'aménagement du territoire, qui est une commission facultative, mais par le droit cantonal et par le droit fédéral. Si une construction est illicite, l'avis de la commission n'y changera absolument rien. Cette construction est illicite et ne recevra pas de permis de construire. De la même manière, si la construction est licite, si vous voulez mettre une pompe à chaleur ou installer une piscine et que vous êtes dans le droit cantonal, une décision négative de la commission n'y changera rien, si le Conseil communal disait non, il exposerait la Commune à un droit de recours et à un jugement au tribunal où il va perdre. C'est mon travail de faire en sorte que le droit soit respecté.

Effectivement, c'est un vieux fonctionnement de cette Commission que j'ai constaté quand je suis arrivé. J'ai commencé avec ce qui existait, mais vous savez, changer de conseillers communaux, c'est aussi peut-être pour changer un petit peu les fonctionnements. J'ai constaté au sein de cette commission qu'elle se réunissait tous les mois pour ne pas se dire grand-chose. J'ai remarqué que certains Conseillers généraux baillaient au bout de 25 minutes et qu'après 30 minutes, la séance était levée. Effectivement, 7 ou 8 Conseillers généraux à CHF 60.00 la séance, cela fait presque CHF 500.00, cela ne me semblait pas vraiment nécessaire. Alors c'est vrai, j'ai pris la décision de doubler le temps, comme les dossiers vont vite, nous pouvons faire une séance d'une heure, et finalement, je me suis demandé comment faire pour changer cette commission. Je ne pense pas que les Commissaires doivent faire le travail des services techniques, je pense qu'ils sont là pour réfléchir et pour amener un certain nombre d'idées.

Je suis justement dans cette réflexion et c'est pour cela que les deux Commissions vont se réunir en juin. Pour la Commission du PAL, elle ne s'est réunie qu'une seule fois parce que le bureau mandaté n'avait pas encore produit les documents nécessaires. Maintenant c'est chose faite et la prochaine réunion est prévue. Pour ce qui est du concept d'espace directeur public, il n'est pas directement en lien avec le PAL. Si nous voulons bien, c'est un bureau à qui nous avons demandé de réfléchir. Le processus était d'abord d'impliquer les Conseillers communaux et les employés communaux pour produire un document qui ensuite sera discuté en commission. Ce processus a été respecté et c'est ce qui sera discuté lors de la prochaine réunion.

En ce qui concerne le camping, je peux comprendre qu'il y ait une certaine frustration, mais encore une fois, je ne souhaite pas du tout choisir le développement de cette zone tout seul, cela sera un point à discuter en commission. Par contre, la résiliation de la convention avec la SDB, c'est quelque chose que l'exécutif peut faire. C'est complètement dans son rôle. Nous avons une lettre du Canton, qui date de 2005, qui nous dit que ce camping est illégal car il n'est pas conforme à la zone. Dans cette situation-

là, même si la commission me dit qu'elle souhaite garder le camping, cela ne sera pas possible. Ce que nous pourrions discuter ensemble, c'est le futur de cette zone. La résiliation de cette convention est conforme aux statuts de la SDB et elle peut être prise par l'exécutif.

Encore une information par rapport à ces commissions. Elles ne doivent pas être convoquée par le Conseil communal, elles doivent l'être par le Président de ladite Commission. Le Président de la Commission a le pouvoir de la convoquer quand il le souhaite, bien sûr, normalement, c'est d'entente avec le Conseiller communal, mais c'est ainsi que cela fonctionne. Le Conseiller communal est là pour représenter la Commune, mais la Commission appartient aux Commissaires. Je regarde aussi M. Paz Ruiz et je vous dis que vous avez le pouvoir de convoquer la Commission sports, culture et loisirs et vous ne devez pas attendre que M. J.-M. Buschini le fasse.

Maintenant, un fonctionnement normal n'existe pas, c'est le fonctionnement que nous souhaitons définir et si la Commission de l'aménagement du territoire se réunit une fois tous les deux mois, c'est bien assez. Cela prend beaucoup de temps aux employés communaux. Je souhaite aussi réfléchir ensemble, lors des prochaines séances, au développement de Boudry. J'aimerais que les Commissaires fassent des propositions et pas seulement que nous nous asseyons ensemble pour dire oui ou non à une pompe à chaleur ou à un renouvellement de permis de construire.

M. K. Atchade (en son nom) : J'ai une question pour Mme R. Piscopiello. Est-ce qu'un dicastère vous a déjà été attribué ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Officiellement non, pas encore. Mais nous avons déjà passablement échangé à ce sujet et nous avons organisé une séance mardi prochain pour finaliser cela, également suite au rapport d'Actaes qui nous a été présenté aujourd'hui.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je souhaite ajouter un petit complément à ce que ma collègue vient de dire. Même si elle n'en est pas chargée officiellement, c'est quand même elle qui a repris la charge des finances, pour le moment, parce que sa première activité sera de vous présenter les comptes à la prochaine séance.

Vous aviez demandé, avec raison, que notre proposition de professionnalisation partielle soit étudiée par un bureau. Nous avons conduit cette étude sur les quatre premiers mois de l'année et cette dernière a été analysée par le bureau Actaes qui nous fait une présentation cet après-midi. Il nous appartient maintenant de discuter de leurs constats et cela fera partie du rapport qui sera présenté au mois de septembre, je pense.

Mme E. Buschini (en son nom) : Une question pour M. G. de Reynier. Vous nous avez informés à la dernière séance, tout comme ce soir, du nombre de requérants qui se trouvent sur le site de Perreux. Quelques jours après la séance, je m'étais permise de vous écrire un e-mail pour demander s'il était possible de retirer la barrière qui interdit le passage des piétons et des voitures du côté de la Vy d'Etra pour traverser le jardin des Sagnes. En effet, il y a beaucoup de promeneurs sur cette route, certaines fois des familles entières avec des poussettes, des enfants, des ados et à chaque fois qu'une voiture passe, comme la route est très étroite et qu'elle est limitée à 60 km/h, les voitures roulent très vite, les gens sont donc obligés d'aller dans l'herbe. En voyant cela, je me demandais s'il était possible d'enlever cette barrière afin de permettre aux réfugiés et autres promeneurs, comme ceux de la crèche des Addoz, de passer par les jardins. Il y a aussi les propriétaires et les locataires des jardins qui se parquent souvent sur le côté de la Vy d'Etra ce qui bloque encore une fois le passage. Je me demande si une fois, il ne faudrait pas faire primer l'intérêt public sur l'intérêt privé.

M. G. de Reynier (CC) : C'est une bonne question. Cette décision de fermer le jardin des Sagnes avec des barrières Vauban était une mesure provisoire qui avait été demandée à maintes reprises par la

famille de M. D. Richner, qui a sa maison à côté des jardins et qui souffrait du passage constant des migrants. Il est vrai que c'était à l'issue d'une période où il y avait une petite équipe de migrants d'Afrique du Nord qui constamment venait là. Finalement, j'ai accepté que ces barrières soient mises à l'essai. C'est vrai que d'autres personnes m'ont aussi posé la question si c'était vraiment judicieux. J'ai répondu qu'il fallait essayer quelques temps. En effet, maintenant, il faut envisager de les enlever et aménager différemment. Il faut deux choses, il faut pouvoir passer par les jardins et pouvoir longer la Vy d'Etra en sécurité. Je pense qu'il faut les deux éléments. Il y a cinq mois, j'ai interpellé le Conseil d'Etat qui m'a gentiment fait comprendre que les trottoirs étaient une affaire communale. J'ai essayé de leur dire que cela n'était pas un trottoir communal, mais un trottoir fédéral, mais cela n'a pas marché. Soit une solution peu coûteuse sera trouvée pour aménager un passage à l'extérieur de la route, le long du champ ou alors nous ferons un trottoir et nous viendrons au-devant de vous pour demander un crédit. Mais en parallèle, je pense qu'il faudra quand même envisager de rouvrir cette barrière. Je vous avoue travailler de manière empirique avec les migrants et je ne sais pas comment faire pour ne pas effrayer cette famille, parce qu'elle a passablement souffert. Toutefois, c'est vrai qu'une famille et des dizaines de promeneurs, la question est pertinente.

M. D. Facchinetti (en son nom) : Ma question s'adresse à M. J.-M. Buschini, Conseiller communal. Nous avons beaucoup entendu parler des jeunes ce soir. J'ai entendu dire que le LAB, ce groupe de jeunes qui s'engage et fait beaucoup bouger la commune, a souhaité louer la salle de spectacles entre le 18 novembre et le 18 décembre, dates qui correspondent, une fois n'est pas coutume heureusement, à la prochaine coupe du monde de football. Il semble que la salle est déjà réservée. Est-ce vrai ? Est-il vraiment impossible de leur mettre à disposition la salle de spectacles pour un événement qui sera, je pense, assez intéressant pour Boudry. Ou alors quelle est l'option qui pourrait être offerte par la Commune à ces jeunes ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Nous avons eu des échanges fréquents avec le LAB ces dernières semaines. Ce dernier a fait très longtemps pour se décider étant donné les heures des matchs, vous le savez, une partie des matchs sera à 11h00 le matin, en semaine. Et oui, la salle est louée régulièrement, en novembre et décembre, il y a plusieurs entreprises ou sociétés qui louent cette salle. Cela complique les choses si le LAB doit démonter son écran à plusieurs reprises durant cette période. J'ai encore discuté avec eux récemment et ils n'avaient pas encore d'options. Je leur ai proposé de prendre contact avec la paroisse catholique qui a une belle salle à l'étage inférieur qui serait peut-être disponible, mais je ne sais pas s'ils l'ont fait. Au niveau des locaux communaux, il y a aussi des locations à la salle des Buchilles, certaines déjà réservées deux ans à l'avance. Pour ceux qui ne connaissent pas encore le LAB, c'est une association de jeunes qui fait différentes choses pour la commune depuis de nombreuses années, qui avait notamment organisé des apéros de quartiers pour lancer leur projet. Ils participent pratiquement toujours à la Commission sports, culture et loisirs. Ils viennent aussi avec des dossiers pour que la Commune puisse les soutenir financièrement. Ils sont en train de préparer un autre dossier pour participer à l'achat de matériel, dossier qui sera discuté en commission et au sein du Conseil communal. *Énumération des réservations déjà confirmées à la salle de spectacles.* Malheureusement, il n'est pas possible de louer cette salle pendant trois semaines, même si j'aime beaucoup le foot.

M. D. Facchinetti (en son nom) : Est-ce que cela signifie que si le LAB souhaite diffuser un match à une date que vous n'avez pas citée, ils pourraient avoir la salle, à condition de monter et démonter leur matériel ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Oui, c'est cela. Je sais aussi qu'ils ont ces renseignements, car ils ont pris contact avec nos services, notamment avec Mme Renaud. Ces dates leur ont été indiquées.

M. D. Facchinetti (en son nom) : Il leur appartient donc de se positionner maintenant.

Mme E. Buschini (en son nom) : Est-ce que les travaux vont se poursuivre à l'EMS, anciennement la ferme Bellevue ? Je sais que le délai référendaire est échu.

M. L. D'Andrea (CC) : Merci pour la question, je souhaitais également vous donner cette information. Effectivement, le délai référendaire est échu et il n'y a pas eu d'opposition au projet, sauf de la part du Service de la santé qui a demandé différentes modifications. Par contre, il y a un problème. Pour que ces appartements soient reconnus comme des appartements avec encadrements, ces derniers doivent être labellisés. Vous savez que nous avons une obligation cantonale d'avoir un certain nombre d'appartements avec encadrements d'ici 2030 et davantage d'ici à 2045. La labellisation appelle un certain nombre de critères à remplir par les gérants, les gestionnaires et comme c'est privé et qu'ils ne reçoivent pas d'aide, ils ne sont pas très motivés pour se labelliser. D'autant plus que la labellisation demande plus d'espace, sauf erreur dans les lieux communs et cela leur ferait perdre un appartement. Je dois donc rencontrer ces personnes et leur expliquer ces contraintes. D'ailleurs, je n'accorderai pas de permis de construire tant qu'ils ne me promettent pas que cela sera labellisé. Sinon, nous perdrons tous les appartements avec encadrements et il n'est pas possible d'en faire ailleurs. Cet endroit est une zone d'utilité publique, donc elle doit être utilisée comme telle. Cette problématique avait déjà été discutée avant moi. Je ne suis pas là depuis le début de ce projet. Je l'ai repris lorsqu'il y avait des problèmes, nous avons dû faire arrêter le chantier. J'ai de bons contacts avec Patrimonium et je pense que c'est en bonne voie. Gentiment, cela devrait redémarrer.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Le 28 juin 2021, j'avais posé la question concernant la végétalisation de la centrale hydroélectrique. On m'a répondu en son temps, une solution va être trouvée. Le chef des plantations étudiait le dossier et que ce serait lui qui choisirait le type d'arbres, parce que j'avais dit qu'il ne fallait pas mettre des arbres rampants pour cacher la centrale. Alors comme le projet Vauvilliers a enfin été végétalisé, je me demandais quand est-ce que cela serait le tour de la centrale ?

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 21h55.

Boudry, le 18 août 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Secrétaire

Pascal Pedimina

Pascale Preisig-Ducommun